



**MANUEL DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
EN RESSOURCES HUMAINES**

2203

2014/09/22

Politique de l'arbre

1. But

Cette politique a pour but premier de favoriser une saine gestion des arbres sur les propriétés de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, afin de la mettre en valeur et d'en maximiser l'attrait. Elle se veut un processus cohérent avec la mise en œuvre du plan vert de la Ville de Shippagan (actions 68 et 1001) dont l'UMCS est un partenaire.

2. Application

La présente politique expose les règlements, les normes et les procédures visant la politique de l'arbre sur les terrains de l'UMCS.

Cette politique est élaborée à partir du principe qu'elle doit pouvoir évoluer au fil du temps selon les préceptes de la « gestion adaptative », c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir être adaptée en fonction de l'expérience acquise au gré de son application, et ce, toujours dans le but de favoriser la santé et la croissance des arbres tout en assurant la sécurité publique.

3. Généralités

Les arbres ont été recensés et répertoriés dans une base de données indiquant la coordonnée géographique, l'espèce ou le genre, le diamètre à hauteur de poitrine (dhp) ainsi que l'état de santé. Ces données sont mises à jour par une ou un membre du Comité vert de l'UMCS (ajout, abatage, etc.). Tous changements seront alors rapportés au Comité vert de l'UMCS.

Les principaux rôles du Comité vert sont alors 1) d'assurer un suivi de l'évolution de ce capital naturel 2) de conseiller l'Administration sur les actions à entreprendre pour assurer un développement durable et écosystémique du campus ; et 3) de participer ou de sensibiliser à la protection des arbres et des espaces verts du campus dans une perspective de développement durable.

4. Procédures

a) Entretien de routine : Les activités d'émondage, d'installation d'attelles et de transplantation doivent être pratiquées par un expert horticole, dans la mesure du possible.

b) Aménagement de l'espace et travaux : Dans le cas où un ou des arbres doivent être coupés, deux plants, si possibles indigènes, de gabarit similaire à maturité seront plantés à un endroit préalablement identifié par l'Administration, en concertation avec le Comité vert de l'UMCS.

c) Gestion des arbres à risque : Si un ou des arbres du campus, dont le diamètre à hauteur de poitrine (dhp) est supérieur à 10 cm, présentent un risque, l'Administration, le Comité vert et le personnel des bâtiments et terrains se concerteront afin d'apporter des solutions rapides et efficaces.

5. Renseignements

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec les Services administratifs de l'UMCS au 336-3400, poste 3402.